MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET SECURITE ALIMENTAIRE

Secrétariat Général à l'Agriculture et Sécurité Alimentaire

Projet d'Appui à l'Atteinte des Jalons de la LOI2

RAPPORT FINAL DE L'ATELIER DE

VALIDATION DU RAPPORT DE L'ETUDE DE CADRAGE DES OUTILS, DES PROCEDURES ET DES LIENS AVEC LES AUTRES MINISTERES POUR CONCEPTION ET OPERATIONNILASATION DU CADASTRE AGRICOLE



Photo de famille des participants à l'atelier, Salle Marie – Ange LUKIANA Kinshasa/Gombe, Novembre 2026

Novembre 2026

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La République Démocratique du Congo dispose d'un potentiel agricole considérable estimé parmi les plus importants du continent africain. Malgré cette disponibilité en ressources foncières, la gestion des terres agricoles demeure confrontée à plusieurs défis parmi lesquels les conflits d'usage, les chevauchements de compétences institutionnelles, la superposition des titres, l'insuffisance des mécanismes de coordination entre administrations ainsi que les difficultés liées à la sécurisation des investissements agricoles.

Ces préoccupations occupent une place importante dans les engagements pris par le Gouvernement dans le cadre du partenariat avec l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI). À travers la Lettre d'Intention RDC-CAFI et le Projet d'Appui à l'Atteinte des Jalons (PAAJ), le Gouvernement s'est engagé à promouvoir une gestion durable des terres et à renforcer les mécanismes permettant de concilier développement agricole, préservation des écosystèmes et réduction des conflits fonciers.

C'est dans cette perspective qu'une étude de cadrage des outils, des procédures et des liens avec les autres ministères a été commanditée afin d'identifier les mécanismes techniques, juridiques et institutionnels nécessaires à la conception et à l'opérationnalisation d'un pilote de cadastre agricole. Cette étude vise notamment à définir les modalités de collaboration entre les ministères concernés, à clarifier les procédures d'attribution et de gestion des terres agricoles et à proposer les outils devant servir de support à la gestion moderne du foncier agricole.

Le présent atelier de validation a été organisé afin de permettre aux différentes parties prenantes d'examiner les résultats de cette étude, de les enrichir par leurs contributions respectives et de parvenir à une validation consensuelle du rapport.

II. OBJECTIFS DE L'ATELIER

2.1. Objectif général

L'objectif général de l'atelier était de valider de manière participative et consensuelle le rapport de l'étude de cadrage des outils, des procédures et des mécanismes de collaboration inter-institutionnelle nécessaires à la conception et à

l'opérationnalisation du pilote du cadastre agricole en République Démocratique du Congo.

2.2. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, l'atelier visait à :

- Examiner les résultats et les conclusions de l'étude de cadrage réalisée dans le cadre du Projet d'Appui à l'Atteinte des Jalons ;
- Analyser les outils techniques proposés pour la mise en place du futur cadastre agricole ainsi que les mécanismes d'interopérabilité avec les autres systèmes de gestion de l'information foncière ;
- Examiner le cadre juridique et institutionnel devant soutenir l'opérationnalisation du cadastre agricole et clarifier les responsabilités des différents acteurs concernés ;
- Apprécier les procédures administratives proposées pour l'acquisition, la gestion et le suivi des concessions agricoles ;
- Identifier les mécanismes de coordination nécessaires entre le Ministère de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire, le Ministère des Affaires Foncières, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et les autres administrations concernées ;
- Formuler des observations, amendements et recommandations destinés à améliorer le contenu du rapport et des outils proposés ;
- Valider les principales orientations devant guider les prochaines étapes du processus d'opérationnalisation du pilote du cadastre agricole.

2.3. Résultats obtenus

À l'issue de l'atelier, les résultats suivants ont été obtenus :

- ✓ Les résultats de l'étude de cadrage sont examinés et enrichis par les parties prenantes ;
- ✓ Les outils, procédures et mécanismes de collaboration interinstitutionnelle proposés sont analysés et validés ;
- ✓ Les observations et amendements des participants sont intégrés dans le rapport final de l'étude ;

- ✓ Les principales recommandations relatives à l'opérationnalisation du pilote du cadastre agricole sont formulées ;
- ✓ Un consensus est dégagé sur les orientations techniques, juridiques, institutionnelles et opérationnelles devant guider la mise en œuvre du cadastre agricole ;
- ✓ Le rapport final de l'étude est validé par les participants sous réserve de l'intégration des amendements retenus.

III. PARTICIPANTS

L'atelier a réuni les experts et représentants des structures suivantes :

- Institutions publiques : Secrétariats généraux de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire, des Affaires Foncières, de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et Développement Durable, du Plan, des Mines, du Développement Rural, du Cadastre Minier (CAMI) ;
- Partenaires techniques et financiers : (FONAREDD, Secrétariat de CAFI, PNUD, FAO, etc.).
- Secteur privé, Société civile et organisation paysannes : Fédération des Entreprises du Congo (FEC), CONAPAC, GTCR et des représentants des communautés locales.

IV. DEROULEMENT DE L'ATELIER

Les travaux de cet atelier de deux jours organisé du 6 au 7 novembre 2026, ont été marqués par deux séquences principales. La première journée a été consacrée à l'ouverture officielle de l'atelier, à la présentation du rapport de l'étude ainsi qu'au lancement des travaux des groupes thématiques. La deuxième journée a porté sur la poursuite et la finalisation des travaux des commissions, la restitution des résultats en plénière, l'examen des amendements proposés, la validation du rapport de l'étude ainsi que la clôture officielle de l'atelier.

4.1. Jour 1 : Ouverture de l'atelier, présentation de l'étude et lancement des travaux des groupes

A l'issue de la présentation de l'agenda par le modérateur et la présentation des participants, la cérémonie d'ouverture a été ponctuée par le mot de circonstance du

délégué du FONAREDD ainsi que le mot d'ouverture du représentant du Secrétaire Général à l'Agriculture et Sécurité Alimentaire.

- **Mot du représentant du FONAREDD**

Prenant la parole, au nom du FONAREDD, le représentant de cette institution a rappelé que la tenue du présent atelier s'inscrivait dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui à l'Atteinte des Jalons (PAAJ) et des engagements pris par la République Démocratique du Congo dans le cadre de la Lettre d'Intention conclue avec l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI).

Dans son intervention, il a souligné que la gouvernance foncière demeure l'un des éléments essentiels pour la réussite des politiques de développement agricole et de gestion durable des ressources naturelles. Il a indiqué que le cadastre agricole constitue un instrument stratégique susceptible de contribuer à la sécurisation des investissements agricoles, à la réduction des conflits fonciers ainsi qu'à une meilleure planification de l'utilisation des terres.

Il a également insisté sur la nécessité de renforcer la collaboration entre les différentes administrations concernées par la gestion du territoire afin de garantir la cohérence des décisions d'affectation des terres. Il a enfin invité les participants à examiner avec attention les résultats de l'étude et à formuler des recommandations susceptibles d'améliorer les mécanismes proposés pour la mise en place du futur cadastre agricole.

- **Discours d'ouverture du représentant du Secrétaire Général à l'Agriculture et Sécurité Alimentaire**

Intervenant au nom du Secrétaire Général à l'Agriculture et Sécurité Alimentaire empêché, l'Expert senior d'appui à la réforme de l'Agriculture de la Taskforce du PAAJ Agriculture a d'emblée tenu à rappeler les enjeux stratégiques liés au présent atelier.

Poursuivant dans son propos, il a souligné par ailleurs que le secteur agricole congolais dispose d'un potentiel considérable qui ne pourrait être pleinement valorisé qu'au travers de l'amélioration de la gouvernance foncière et d'une meilleure maîtrise de l'occupation des espaces agricoles. Il a relevé que les conflits d'usage, les superpositions de concessions ainsi que les difficultés d'accès à une information

foncière fiable continuent de constituer des défis majeurs pour le développement du secteur.

Il a enfin rappelé que le cadastre agricole constitue un outil important pour améliorer la connaissance des terres agricoles, renforcer la transparence dans leur attribution et soutenir les investissements productifs. Avant de clore son propos et de lancer officiellement les travaux dudit atelier, il a insisté sur les contributions attendues des participants qu'il a en outre invité à prendre part activement aux échanges afin de parvenir à un document consensuel répondant aux besoins du secteur agricole et aux attentes des différentes parties prenantes.

À l'issue de son intervention, il a déclaré officiellement ouverts les travaux de l'atelier.



Cérémonie d'ouverture de l'atelier

4.2. Présentation du rapport de l'étude

Après la cérémonie d'ouverture, le modérateur a procédé à la présentation des objectifs et des résultats attendus de l'atelier avant de céder la parole à l'équipe de consultants chargée de la réalisation de l'étude.

Prenant la parole, le consultant a tenu à préciser que sa présentation était répartie en 3 parties :

Partie 1 : Approche méthodologique et objectifs de l'étude

La première présentation a porté sur le contexte, les objectifs et la méthodologie de l'étude.

Le consultant principal a rappelé que l'étude avait pour objectif de définir les outils, les procédures et les mécanismes institutionnels nécessaires à la conception et à l'opérationnalisation d'un pilote de cadastre agricole en République Démocratique du Congo. Pour atteindre cet objectif, plusieurs approches méthodologiques ont été utilisées, notamment l'analyse documentaire, les consultations institutionnelles, les entretiens avec les personnes ressources ainsi que l'exploitation des textes juridiques et réglementaires existants.

Partie 2 : Présentation des principaux résultats de l'étude

La deuxième présentation a porté sur les principaux résultats du diagnostic réalisé dans le cadre de l'étude.

Le consultant a mis en évidence plusieurs défis liés à la gestion foncière et agricole, notamment la superposition des droits et des usages, l'insuffisance de coordination entre les administrations concernées, la faiblesse des mécanismes de sécurisation des terres agricoles ainsi que la vulnérabilité des communautés locales face aux conflits fonciers.

L'étude a également procédé à une analyse comparative des systèmes cadastraux existants en République Démocratique du Congo, à savoir les cadastres foncier, minier et forestier, afin d'identifier les bonnes pratiques susceptibles d'inspirer la mise en œuvre du futur cadastre agricole.

Partie 3 : Propositions des outils mécanismes des procédures et de liens avec les autres ministères

Le consultant a présenté les différentes propositions techniques formulées dans le cadre de l'étude, notamment les systèmes d'information géographique, les outils de géolocalisation, les bases de données géospatiales, les technologies de télédétection ainsi que les mécanismes d'échange et de partage de données entre administrations.

Une attention particulière a été accordée à la nécessité de développer un système intégré permettant de centraliser les informations relatives aux terres agricoles et de favoriser une meilleure coordination entre les différents acteurs institutionnels.

Une dernière présentation était consacrée aux annexes de l'étude élaborées en appui à l'étude.

Les participants ont notamment pris connaissance du projet d'arrêté portant création du cadastre agricole, du projet de manuel de procédures, des modèles de contrats proposés ainsi que du cadre organique destiné à accompagner la mise en œuvre du futur dispositif

- **Échanges et discussions**

A la suite de ces présentations, les participants se sont livrés à une série de questions et réponses très animées qui démontrent l'intérêt de l'étude aux yeux des participants.

Les discussions ont porté notamment sur plusieurs préoccupations relatives à l'articulation entre les compétences du Ministère de l'Agriculture et celles du Ministère des Affaires Foncières, aux mécanismes de gestion des conflits liés aux superpositions foncières, à la sécurisation des investissements agricoles ainsi qu'à l'interopérabilité des systèmes d'information existants.

Globalement, les participants ont salué la qualité du travail réalisé par l'équipe de consultants ainsi que la pertinence des propositions formulées dans l'étude. Ils ont néanmoins estimé que certains aspects méritaient d'être approfondis afin de garantir la faisabilité, la cohérence et la durabilité du futur dispositif.

Les participants se sont également interrogés sur les mécanismes de contrôle de la mise en valeur des concessions agricoles, sur l'implication des autorités coutumières et des communautés locales ainsi que sur les modalités de coordination entre les administrations concernées par la gestion du territoire. Ces discussions entamées en plénière devaient dès lors animés les travaux des groupes thématiques constitués quant à ce.

- **Lancement des travaux des groupes thématiques**

À la suite de ces discussions, les participants ont été répartis en trois groupes de travail thématiques chargés d'examiner les différentes composantes du rapport de l'étude.

Le Groupe 1 : chargé de l'analyse des aspects techniques et du système d'information du futur cadastre agricole.

Le Groupe 2 : en charge de l'examen des aspects juridiques et procéduraux liés à la gestion des terres agricoles.

Le Groupe 3 : consacré aux dimensions socio-environnementales et opérationnelles du dispositif proposé.

Les travaux des groupes ont débuté dans l'après-midi de la première journée et ont permis aux participants d'amorcer l'examen détaillé du rapport de l'étude en vue de formuler des observations, amendements et recommandations destinés à être présentés lors de la séance plénière du deuxième jour.



Début des travaux de groupes

4.2. Jour 2 : Finalisation des travaux, restitutions, validation du rapport et clôture de l'atelier

La matinée a été essentiellement consacrée à la poursuite des travaux en sous commission des trois groupes thématiques constitués lors de la première journée.

Au terme de ces travaux, les différents groupes ont consolidé leurs rapports respectifs et préparé les éléments devant être présentés en séance plénière.

- **Session de restitution des travaux des groupes en plénière**

Animée par les présidents et les rapporteurs des différents groupes, cette session a permis aux trois groupes de présenter les conclusions de leurs analyses ainsi que les amendements proposés. Sous la supervision du modérateur de l'atelier, les délégués des groupes se sont succédés pour présenter à l'assistance les conclusions de leurs travaux.

I. **Groupe 1 : Aspects techniques et système d'information**

Les experts du Groupe 1 ont insisté sur le fait que le cadastre agricole devait constituer un outil de référence pour l'identification, la localisation, la délimitation et le suivi des terres agricoles. Les participants ont estimé que cet objectif ne pourra être atteint qu'à travers la mise en place d'un système d'information robuste reposant sur des technologies modernes et des mécanismes efficaces de gestion des données foncières.

Ils ont recommandé l'utilisation d'un ensemble d'outils géospatiaux et topographiques comprenant notamment les systèmes de géolocalisation GNSS, les équipements GPS de précision, les stations totales, les drones de cartographie ainsi que les solutions de télédétection et d'imagerie satellitaire. Ces outils ont été considérés comme indispensables pour garantir la fiabilité des opérations de délimitation et de cartographie des terres agricoles.

Le Groupe a également insisté sur la nécessité de mettre en place des systèmes d'information géographique capables d'intégrer, de traiter et d'actualiser les données cadastrales agricoles. Les plates-formes telles que QGIS, ArcGIS, PostgreSQL/PostGIS et GeoServer ont été identifiées parmi les outils susceptibles de soutenir l'architecture technique du dispositif.

En ce qui concerne la collecte des données, les participants ont préconisé le recours aux applications numériques de terrain afin de faciliter la remontée des informations et d'améliorer leur qualité. Ils ont insisté sur la nécessité d'adopter des normes

communes de collecte et de structuration des données afin de garantir leur compatibilité et leur exploitation par les différentes administrations concernées.

Au terme des discussions, le Groupe a recommandé la création d'un **Système Intégré d'Information du Cadastre Agricole (SII-CA)** destiné à centraliser les informations foncières, techniques et administratives relatives aux terres agricoles. Ce système devra servir de plate-forme nationale de référence pour l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion du foncier agricole.

II. Groupe 2 : Aspects juridiques et procédures

Les experts réunis au sein du Groupe 2 ont estimé que le cadastre agricole devait être considéré comme un véritable instrument de gouvernance foncière agricole et non comme un simple outil technique ou administratif. En effet, les travaux ont permis de réaffirmer la complémentarité entre les missions du Ministère de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire et celles du Ministère des Affaires Foncières. Les participants ont rappelé que les Affaires Foncières demeurent compétentes en matière d'établissement des droits fonciers tandis que l'administration agricole intervient notamment dans l'identification de la vocation agricole des terres, le suivi de leur mise en valeur ainsi que la gestion des informations cadastrales agricoles.

Par ailleurs, le Groupe a accordé une attention particulière aux procédures d'octroi des concessions agricoles. Les participants ont recommandé que toute demande de concession fasse l'objet d'une vérification préalable portant sur la disponibilité juridique de la terre, sa compatibilité avec les instruments de planification territoriale ainsi que l'absence de conflits ou de superpositions avec d'autres affectations existantes.

Les experts ont également mis en évidence l'importance de renforcer le contrôle de la mise en valeur des terres agricoles. Ils ont estimé qu'un suivi régulier des concessions doit être assuré afin de lutter contre les phénomènes de spéculation foncière, de sous-exploitation des terres et d'abandon des concessions agricoles.

Le Groupe a enfin recommandé l'institutionnalisation d'un inventaire national des concessions agricoles ainsi que le renforcement des mécanismes de coordination destinés à prévenir les conflits résultant des superpositions entre concessions agricoles, titres miniers, concessions forestières et autres formes d'occupation du territoire.

III. Groupe 3 : Aspects socio-environnementaux et opérationnels

Il ressort des travaux du Groupe 3 l'importance de garantir la cohérence du futur dispositif avec les instruments nationaux d'aménagement du territoire. Ils ont recommandé que le Schéma National d'Aménagement du Territoire constitue un cadre de référence pour la planification, l'identification et l'affectation des terres agricoles.

Le Groupe a également insisté sur la nécessité d'assurer une étroite collaboration avec le Ministère des Affaires Foncières en matière de sécurisation juridique des concessions agricoles. Les échanges ont permis de mettre en évidence le rôle que peuvent jouer certains outils juridiques, notamment l'emphytéose et les contrats d'occupation, dans la sécurisation des investissements agricoles.

Une attention particulière a été accordée aux annexes de l'étude, notamment au projet de manuel de procédures, aux contrats de cession de terres agricoles et aux contrats de bail à ferme. Les participants ont estimé que ces outils doivent faire l'objet d'une harmonisation approfondie avec les dispositions de la législation foncière afin d'éviter les contradictions et de renforcer leur applicabilité.

Au terme de leurs travaux, les membres du Groupe 3 ont recommandé la finalisation du manuel de procédures, l'harmonisation des instruments contractuels, le renforcement de la coordination entre les institutions concernées ainsi que l'élaboration de mécanismes opérationnels adaptés aux réalités administratives et territoriales du pays.

Les présentations des groupes ont donné lieu à des échanges nourris entre les participants, permettant d'approfondir plusieurs aspects du rapport et d'aboutir à une compréhension commune des recommandations proposées.

4.3. PRINCIPAUX AMENDEMENTS FORMULES PAR LES PARTICIPANTS

À l'issue de la présentation en plénière des résultats des travaux de groupe, les participants se sont livrés à des échanges et ont formulé quelques amendements portant sur les aspects institutionnels, juridiques, techniques et opérationnels du futur cadastre agricole.

i. <u>Du point de vue institutionnel</u>

Les participants ont insisté sur la nécessité de renforcer la coordination entre les administrations impliquées dans la gestion des terres agricoles afin d'éviter les chevauchements de compétences et d'améliorer le partage de l'information.

Ils ont également relevé le besoin de préciser davantage les responsabilités respectives du Ministère de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire, du Ministère des Affaires Foncières et des autres administrations concernées dans le cadre du fonctionnement du futur cadastre agricole.

ii. Du point de vue juridique

Les amendements juridiques ont principalement porté sur :

- La clarification des liens entre la Loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture et la législation foncière ;
- Le renforcement des dispositions relatives à l'inventaire des concessions agricoles ;
- Les modalités de contrôle de la mise en valeur des terres agricoles ;
- Les mécanismes de gestion des conflits liés aux superpositions foncières ;
- La clarification du régime juridique applicable aux concessions agricoles et à l'emphytéose

iii. Du point de vue technique

Sur le plan technique, les participants ont mis en évidence l'importance de disposer d'un système d'information fiable, moderne et capable de répondre aux besoins de gestion du secteur agricole.

Plusieurs interventions ont porté sur les modalités de collecte, de traitement, de stockage et de partage des données cadastrales. Les participants ont souligné la nécessité de développer une architecture technique intégrée permettant la gestion harmonisée des informations foncières et agricoles.

Les discussions ont également porté sur l'interopérabilité des différents systèmes d'information existants ainsi que sur les mécanismes permettant de garantir la compatibilité des données produites par les administrations concernées.

Les participants ont par ailleurs insisté sur l'importance de recourir à des technologies modernes de géolocalisation, de télédétection et de cartographie numérique afin d'assurer la fiabilité des données cadastrales et de faciliter leur mise à jour régulière.

iv. Du point de vue opérationnel

Les observations se sont orientées essentiellement autour des procédures devant être appliquées pour l'acquisition et la gestion des concessions agricoles. Ils ont particulièrement insisté sur les mécanismes de contrôle de la mise en valeur des terres ainsi que sur les modalités de suivi des exploitations agricoles.

Plusieurs intervenants ont également attiré l'attention sur la nécessité d'harmoniser les outils proposés dans le cadre de l'étude, notamment le manuel de procédures, les contrats de concession agricole et les contrats de bail à ferme.

Enfin, les participants ont souligné l'importance d'actualiser la feuille de route définissant les principales étapes devant conduire à l'opérationnalisation progressive du pilote du cadastre agricole.

Ces discussions ont permis de clarifier plusieurs aspects du rapport, notamment les responsabilités respectives des administrations concernées, les procédures d'acquisition et de gestion des concessions agricoles, les mécanismes de coordination inter-institutionnelle ainsi que les modalités de fonctionnement du futur système d'information du cadastre agricole.

Une attention particulière a été accordée au projet de manuel de procédures, aux modèles de contrats de concession agricole et de bail à ferme ainsi qu'aux dispositions relatives au contrôle de la mise en valeur des terres agricoles. Plusieurs observations ont été retenues afin d'assurer leur cohérence avec le cadre juridique et réglementaire existant.

En outre, les discussions se sont orientées également autour du projet de manuel de procédures et ont permis de dégager plusieurs recommandations spécifiques.

Les participants ont insisté sur la nécessité de réviser le document afin de garantir sa conformité avec les textes légaux et réglementaires existants. Ils ont recommandé que cette révision soit conduite conjointement par les experts du Ministère de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire et ceux du Ministère des Affaires Foncières.

Ils ont également recommandé :

- La clarification des responsabilités des différentes administrations impliquées dans le traitement des demandes de concessions agricoles ;
- Le renforcement des procédures de vérification foncière préalable ;
- L'intégration des mécanismes de contrôle de la mise en valeur ;
- La prise en compte systématique des instruments de planification territoriale ;
- La normalisation des formulaires, fiches techniques et procès-verbaux nécessaires à la gestion des concessions agricoles.

Les amendements proposés par les groupes ont été examinés, harmonisés puis adoptés par consensus et devant ainsi être intégrés dans la version consolidée du rapport de l'étude.

4.4. Validation du rapport de l'étude

À l'issue de l'examen des amendements, le rapport de l'étude de cadrage des outils, des procédures et des liens avec les autres ministères pour consolider les informations relatives à la conception et à l'opérationnalisation d'un pilote de cadastre agricole a été validé par les participants, sous réserve de l'intégration des amendements retenus au cours de l'atelier.

4.5. Adoption des recommandations

À l'issue des travaux des groupes thématiques, des échanges en séance plénière et de l'examen des amendements proposés au rapport de l'étude, les participants ont formulé un ensemble de recommandations destinées à guider les prochaines étapes du processus d'opérationnalisation du pilote du cadastre agricole en République Démocratique du Congo.

Ces recommandations qui portent à la fois sur des aspects juridiques, institutionnelles, techniques et opérationnels se présentent comme suit :

1. Accélérer la mise en œuvre du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT).
2. Veiller à la signature du décret mettant en place le cadre de concertation mufti-acteurs du secteur agricole au niveau national et provincial (CCMA),

3. Mettre en place un cadre de concertation des services des cadastres en appui au cadastre agricole,
4. Mettre en place le cadastre agricole qui va travailler comme service technique en attendant sa libéralisation comme établissement au cas où la loi sous examen au parlement l'admet,
5. Faire un plaidoyer au parlement pour l'adoption de la loi portant principes fondamentaux relative à l'agriculture,
6. Impliquer l'autorité coutumière dans la gestion du cadastre agricole à tous les niveaux (national, provincial et local),
7. Organiser une rencontre de restitution avec les autorités coutumières et la société civile pour l'appropriation du cadastre agricole,
8. Soumettre l'octroi de nouvelle concession destinée à l'exploitation agricole à une vérification préalable de sa situation cadastrale, de sa disponibilité juridique et de sa compatibilité avec les instruments de planification territoriale ;
9. Institutionnaliser l'inventaire exhaustif des concessions agricoles et du suivi de leur mise en valeur
10. Adopter une disposition réglementaire afin de procéder à l'inventaire exhaustif des concessions agricoles ;
11. Renforcer le rôle du cadastre agricole dans la procédure d'occupation des terres agricoles (le cadastre agricole doit être systématiquement associé à toute procédure d'occupation d'une terre destinée à l'usage agricole. De même, le cadastre agricole doit être obligatoirement consulté avant toute modification de la destination d'une terre déjà affectée à l'agriculture ;
12. Instituer une procédure préalable de mise en valeur ;
13. Clarifier le régime des concessions d'emphytéose en l'instituant comme l'un des principaux instruments juridiques de sécurisation des investissements agricoles sur les terres relevant du domaine privé de l'État)
14. Prévenir l'abandon et la spéculation foncière en s'assurant que la terre destinée à l'agriculture conserve exclusivement sa vocation productive et faire l'objet d'une exploitation conforme aux engagements souscrits par son concessionnaire.
15. Privilégier la création d'un Système Intégré d'Information (SII-CA) qui aura à combiner trois composantes : juridique, technique et nutritionnelle ;

16. Formaliser la mise en place et l'opérationnalisation du cadastre agricole en République Démocratique du Congo ;
17. Transférer toutes les données sur les terres agricoles dans les outils de planification spatiale à chaque échelon du territoire national,
18. Revisiter la loi agricole dans certaines de ses dispositions qui bloquent les investissements agricoles et qui ne favorisent pas le climat des affaires. (Voir articles 13, 16, etc. de la ladite Loi).
19. Prendre les mesures d'application des lois agricole, aménagement du territoire et foncière soient prises. Ces mesures jugées prioritaires peuvent résoudre les préoccupations et conflits récurrents. Ce serait une manière d'harmoniser les missions des uns et des autres pour ne pas compromettre le climat des affaires en RDC ;
20. Prendre en compte les amendements pertinents de l'atelier en vue de la production du rapport final de l'étude de cadrage.

4.6. CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

- **Lecture et adoption du communiqué final**

Le modérateur a procédé à la lecture du communiqué final reprenant les principaux résultats de l'atelier, les recommandations formulées ainsi que les orientations retenues pour les prochaines étapes du processus. Après prise en compte des observations formulées par les participants, le communiqué final a été adopté par consensus.

- **Mot de clôture**

Dans son allocution, le représentant du Secrétaire Général à l'Agriculture et Sécurité Alimentaire a exprimé sa satisfaction quant à la qualité des travaux réalisés au cours des deux journées de l'atelier. Il a souligné que les contributions des participants ont permis de renforcer le contenu du rapport et d'améliorer les propositions relatives au cadastre agricole.

Il a relevé que les travaux ont permis de clarifier les outils devant soutenir le futur dispositif, de renforcer les procédures destinées à encadrer la gestion des terres agricoles et d'identifier les mécanismes de coordination nécessaires à la prévention des conflits d'usage. Selon lui, ces acquis constituent une avancée importante dans le processus de modernisation de la gouvernance foncière agricole du pays.

Tout en rappelant que l'adoption du rapport n'est qu'une étape dans un processus plus large de réforme, il a invité les administrations concernées à poursuivre leur collaboration et à s'approprier les conclusions de l'atelier afin d'accompagner la mise en œuvre effective du cadastre agricole.

Après avoir remercié les consultants, les participants et les partenaires techniques et financiers pour leur contribution à la réussite de l'événement, il a déclaré officiellement clos les travaux de l'atelier de validation du rapport de l'étude de cadrage des outils, des procédures et des liens inter-institutionnels pour la conception et l'opérationnalisation du pilote du cadastre agricole en République Démocratique du Congo.

4.7. CONCLUSION

L'atelier de validation du rapport de l'étude de cadrage des outils, des procédures et des liens avec les autres ministères pour consolider les informations relatives à la conception et à l'opérationnalisation d'un pilote de cadastre agricole en République Démocratique du Congo a permis de réunir les principales parties prenantes autour d'une réflexion commune sur les mécanismes nécessaires à la mise en place d'un système moderne de gouvernance foncière agricole.

Les différentes présentations, les échanges en plénière ainsi que les travaux des groupes thématiques ont permis d'enrichir le rapport de l'étude, d'identifier les principaux défis liés à sa mise en œuvre et de dégager un consensus sur les orientations techniques, juridiques, institutionnelles et opérationnelles devant guider l'opérationnalisation du futur cadastre agricole.

Les participants ont notamment réaffirmé la nécessité de renforcer la coordination inter-institutionnelle, de sécuriser les terres agricoles, d'améliorer la gestion de l'information foncière et de promouvoir une utilisation rationnelle et durable des espaces agricoles. Les recommandations formulées à l'issue de l'atelier constituent ainsi une base solide pour la poursuite du processus de mise en place du cadastre agricole en République Démocratique du Congo.

Au terme des travaux, le rapport de l'étude a été validé sous réserve de l'intégration des amendements retenus. Cette validation marque une étape importante vers la concrétisation d'un dispositif appelé à contribuer à l'amélioration de la gouvernance foncière, à la prévention des conflits d'usage des terres et au développement durable du secteur agricole.

Pour le Secrétariat technique de l'atelier

Rapporteur,	***Pour validation du rapport,***
Francis MBULU OPETA	**Directeur Issa Saïdi**
Secrétaire Junior/ Task Force PAAJ	Expert senior d'appui réforme/ Task Force PAAJ

ANNEXES

Annexe 1 : Agenda de l'atelier

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET SECURITE ALIMENTAIRE

Agenda de l'atelier de validation du rapport de l'étude sur cadrage des outils, des procédures, des liens avec les autres ministères (aménagement du territoire, affaires foncières, mines...) pour consolider les informations relatives à la conception et l'opérationnalisation d'un pilote de cadastre agricole

Heures	Activités	Responsable
JOUR 1 : Protocoles, Présentations et Travaux en commissions		
08h30-09h00	Arrivée, enregistrement et installation des participants	Protocoles
09h00–10h00	Cérémonie d'ouverture officielle de l'atelier – Hymne national ; – Présentation des participations ; – Mot du Représentant du FONAREDD ; – Discours d'ouverture officielle de l'atelier – Photo de famille et Pause-café	 Modérateur Modérateur CTP/ PAAJ S.G/Agrisa
10h00–10h10	Rappel des objectifs et résultats attendus de l'atelier	Modérateur
10h10–12h30	Présentation du rapport de l'étude – Exposé du consultant ; – Questions - réponses	Consultant
12h00 –13h00	Pause-déjeuner	Protocoles
13h00 –13h10	Répartition des participants en groupes de travail	Modérateur
13h10 –16h00	**TRAVAUX EN GROUPE** **Groupe 1 (Technique)** : Valider les choix des outils technologiques (SIG, protocoles d'échange), l'interopérabilité des bases de données géospatiales interministérielles et le mécanisme de centralisation de la cartographie agricole. **Groupe 2 (Juridique & Procédures)** : Harmoniser les procédures d'octroi des concessions avec la Loi Agricole de 2011 et la Loi Foncière de 1973, et proposer des mécanismes d'arbitrage pour les zones de superposition (mines, forêts, agriculture). **Groupe 3 (Socio-Environnemental & Opérationnel)** : Valider les critères d'évaluation de la mise en valeur des terres, l'alignement avec les sauvegardes environnementales (REDD+, tourbières) et les droits fonciers des communautés locales et des peuples autochtones. Examiner la cartographie des liens du cadastre avec les structures d'autres ministères	Participants
JOUR 2 : Poursuite, restitution des travaux en groupes et validation du rapport de l'étude		
08h30– 09h00	Arrivée, enregistrement et installation des participants	Protocole
09h00–11h00	Poursuite des travaux en groupe	Participants
11h00–13h00	Restitution des travaux de groupes – Présentation des rapports du groupe 1 et 2 suivis des échanges	Participants
13h00–14h00	Pause-déjeuner.	Protocoles
14h00–15h00	Poursuite des restitutions des travaux en groupes – Présentation du rapport du groupe 3 suivi des échanges – Adoption du rapport de l'étude.	– Participants – Participants – Modérateur
15h00–15h30	Cérémonie de Clôture – Lecture et adoption du Communiqué Final ; – Discours de clôture officielle.	Secrétariat technique SG

Annexe 2 : Liste des participant

Annexe 3 : Communiqué final adopté



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET SECURITE ALIMENTAIRE

ATELIER DE VALIDATION DE L'ETUDE DE CADRAGE DES OUTILS, DES PROCEDURES, DES LIENS AVEC LES AUTRES MINISTERES (AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, AFFAIRES FONCIERES, MINES...) POUR CONSOLIDER LES INFORMATIONS RELATIVES A LA CONCEPTION ET L'OPERATIONNALISATION D'UN PILOTE DE CADASTRE AGRICOLE.

Kinshasa, du 06 au 07 novembre 2026

Communiqué final

1. Le Ministère de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire en collaboration avec le Fonaredd, a organisé du 06 au 07 novembre 2026, à la salle des réunions Marie Ange Lukiana du Développement rural, à Kinshasa, l'atelier de validation de l'étude de cadrage des outils des procédures, des liens avec les autres ministères (aménagement du territoire, affaires foncières, mines ...) pour consolider les informations relatives à la conception et l'opérationnalisation d'un pilote de cadastre agricole;

2.L'objectif de cet atelier était d'obtenir un consensus sur le cadre technique, juridique et institutionnel nécessaire à la mise en place et à la gestion du pilote du cadastre agricole, en garantissant l'interopérabilité des outils et l'harmonisation des procédures entre le Ministère de l'Agriculture et les ministères sectoriels (Aménagement du Territoire, Affaires Foncières et Mines) pour sécuriser les investissements et prévenir les conflits de superposition des titres.

3.Environ, 50 participants ont été conviés à ces travaux dont ceux des institutions publiques (Secrétariats généraux à l'Agriculture, à l'Environnement); les partenaires techniques et

financiers : (FONAREDD, Ambassade de Norvège, etc.); le secteur privé et corporations (Fédération des Entreprises du Congo), les organisations paysannes (coopératives agricoles, ONG de protection de l'environnement...) et la société civile;

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Représentant de Monsieur le Secrétaire Général à l'Agriculture et Sécurité Alimentaire et, a débuté par l'hymne national. Ce dernier a circonscrit le contexte de cet atelier qui doit jeter les bases techniques d'une réforme majeure : le cadrage des outils, des procédures et des mécanismes d'interconnexion nécessaires à l'opérationnalisation du pilote du Cadastre Agricole.

4. Cela s'inscrit d'une part dans les efforts du Gouvernement pour améliorer la gestion des terres agricoles et renforcer la sécurité des exploitations agricoles et d'autre part, répond aux engagements pris par le Gouvernement de la République dans le cadre du partenariat de l'Initiative des Forêts d'Afrique Centrale (CAFI) et la RDC. Il a exhorté les participants à faire preuve de rigueur, de pragmatisme et d'esprit de collaboration pour faire de ce cadre de concertation interministériel une réussite exemplaire, avant de déclarer ouverts les travaux de l'atelier;

5. Après la cérémonie d'ouverture, la photo de famille et la présentation des objectifs de l'atelier, la première session a été consacrée à la présentation des résultats de l'étude. **Tout d'abord** les objectifs et la méthodologie de l'étude ont été présentés, **ensuite**, le condensé du contenu de l'étude sur le diagnostic de gestion des terres agricoles, l'analyse du cadre institutionnel et juridique de gestion des terres agricoles, les généralités sur les cadastres existants (foncier, forestier et minier) et **enfin,** s'en suivi la présentation des outils des procédures et des outils des liens avec les autres ministères. Il s'en est suivi une session des questions-réponses;

6. Par la suite, trois groupes de travail des experts ont été constitués et ont procédé à l'examen approfondi du rapport de l'étude. **Le premier groupe, technique**, devrait valider les choix

des outils technologiques (SIG, protocoles d'échange), l'interopérabilité des bases de données géospatiales interministérielles et le mécanisme de centralisation de la cartographie agricole; **le deuxième groupe; juridique et procédures**, devrait harmoniser les procédures d'octroi des concessions avec la Loi Agricole de 2011 et la Loi Foncière de 1973, et proposer des mécanismes d'arbitrage pour les zones de superposition (mines, forêts, agriculture) et enfin, **le troisième groupe, socio-environnemental et Opérationnel,** devrait valider le manuel des procédures et le projet d'arrêté de mise en place du pilote du cadastre agricole;

7. A l'issue des présentations et des échanges en plénière, les participants à l'atelier ont validé techniquement le rapport de l'étude moyennant quelques amendements, puis ont formulé les recommandations suivantes :

1. Veiller à la signature du décret mettant en place le cadre de concertation multi-acteurs du secteur agricole au niveau national et provincial (CCMA),
2. Mettre en place un cadre de concertation des services des cadastres en appui au cadastre agricole,
3. Mettre en place le cadastre agricole qui va travailler comme service technique en attendant sa libéralisation comme établissement au cas où la loi sous examen au parlement l'admet,
4. Faire un plaidoyer au parlement pour l'adoption de la loi portant principes fondamentaux relative à l'agriculture,
5. Impliquer l'autorité coutumière dans la gestion du cadastre agricole à tous les niveaux (national, provincial et local),
6. Organiser une rencontre de restitution avec les autorités coutumières et la société civile pour l'appropriation du cadastre agricole,

7. Soumettre l'octroi de nouvelle concession destinée à l'exploitation agricole à une une vérification préalable de sa situation cadastrale, de sa disponibilité juridique et de sa compatibilité avec les instruments de planification territoriale ;
8. Institutionnaliser l'inventaire exhaustif des concessions agricoles et du suivi de leur mise en valeur
9. Adopter une disposition réglementaire afin de procéder à l'inventaire exhaustif des concessions agricoles ;
10. Renforcer le rôle du cadastre agricole dans la procédure d'occupation des terres agricoles (le cadastre agricole doit être systématiquement associé à toute procédure d'occupation d'une terre destinée à l'usage agricole. De même, le cadastre agricole doit être obligatoirement consulté avant toute modification de la destination d'une terre déjà affectée à l'agriculture ;
11. Instituer une procédure préalable de mise en valeur ;
12. Clarifier le régime des concessions d'emphytéose en l'instituant comme l'un des principaux instruments juridiques de sécurisation des investissements agricoles sur les terres relevant du domaine privé de l'État)
13. Prévenir l'abandon et la spéculation foncière en s'assurant que la terre destinée à l'agriculture conserve exclusivement sa vocation productive et faire l'objet d'une exploitation conforme aux engagements souscrits par son concessionnaire.
14. Privilégier la création d'un Système Intégré d'Information (SII-CA) qui aura à combiner trois composantes : juridique, technique et nutritionnelle ;
15. Formaliser la mise en place et l'opérationnalisation du cadastre agricole en République Démocratique du Congo ;

16. Transférer toutes les données sur les terres agricoles dans les outils de planification spatiale à chaque échelon du territoire national,
17. Revisiter la loi agricole dans certaines de ses dispositions qui bloquent les investissements agricoles et qui ne favorisent pas le climat des affaires. (Voir articles 13, 16, etc. de la ladite Loi).
18. Prendre les mesures d'application des lois agricole, aménagement du territoire et foncière soient prises. Ces mesures jugées prioritaires peuvent résoudre les préoccupations et conflits récurrents. Ce serait une manière d'harmoniser les missions des uns et des autres pour ne pas compromettre le climat des affaires en RDC ;
19. Prendre en compte les amendements pertinents de l'atelier en vue de la production du rapport final de l'étude de cadrage.

Annexe 4 : Quelques images de l’atelier








NG KONG



